

ROYAUME DU MAROC
LE PREMIER MINISTRE
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRÉFECTURE ET DES
PROVINCES DE LA RÉGION ORIENTALE DU ROYAUME



12, Rue Mekki Bitaouri - Souissi - Rabat
Tél.: 037 63 35 80 - Fax : 037 75 30 20
www.oriental.ma

Appel d'Offres N° 12/2010

Relatif à

Acquisition d'une unité de trituration d'olive à
El Ayoune, sidi Mellouk, province de Taourirt.

Code projet : P 221 07 01

Intitulé: Valorisation de la filière oliéicole

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'acquisition d'une unité de trituration d'olive à El Ayoune, sidi Mellouk, province de Taourirt.

ARTICLE 2 : PIECES DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'appel d'offres comprend les pièces suivantes :

- Cahier de règlement de l'appel d'offres
- Cahier des prescriptions spéciales
- Bordereau des prix formant détail estimatif

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires assumeront seuls les conséquences des lacunes et des insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation des renseignements exigés par le dossier d'appel d'offres ou dans la présentation d'une soumission non conforme à tous égards, aux exigences du dossier d'appel d'offres. Toute carence constatée à ce titre peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

ARTICLE 4 : REFERENCES

Les concurrents au présent appel d'offres doivent justifier d'une expérience dans le domaine objet de l'appel à la concurrence. Ils doivent, en outre, disposer des moyens suffisants pour participer à l'appel d'offres.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le candidat fournira le cautionnement provisoire qui fera partie intégrante de son dossier administratif. Le cautionnement provisoire est fixé à dix mille Dirhams (**10.0000,00** dh).

Ce cautionnement pourra être remplacé par une caution bancaire personnelle et solidaire émanant d'Etablissement agréés dans les conditions définies par le dahir du 25 choual 1364 (20octobre 1945). Toute offre non accompagnée du cautionnement prévu sera écartée par la commission d'ouverture des plis comme ne satisfaisant pas aux conditions de l'appel d'offres.

La caution provisoire peut être saisie dans les situations suivantes:

- a- Si le fournisseur retire sa soumission pendant le délai de validité des offres;
- b- Au cas où le fournisseur est adjudicataire provisoire du marché, et si ce dernier manque à signer le marché ou manque de déposer le cautionnement définitif.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Les concurrents devront, obligatoirement déposer leurs offres conformes aux prescriptions du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental et du présent dossier d'appel d'offres.

Les concurrents fourniront le dossier d'appel d'offres suivant, dont le contenu est la présentation sont fixés comme suit :

A/- Une première enveloppe renfermant

1) Dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

Le dossier administratif doit être strictement conforme aux prescriptions dictées par l'article 26 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) et comprendre toutes les pièces mentionnées dans cet article, à savoir :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le récépissé de cautionnement provisoire ou attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- f- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujettie à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

Toute fois, les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c-d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents, de leur pays d'origine ou de provenance.

2) Dossier technique comprenant les pièces suivantes

2-1- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent ;

2-2- Le dossier des attestations et certificats délivrées par l'administration, organismes publics ou semi-publics. Chaque attestation devra préciser notamment la nature des fournitures, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

L'attestation du fournisseur est attirée sur l'importance de ce dossier et sur les renseignements qui conviennent de fourniture ayant été sanctionnées par des attestations de bonne d'exécution.

2-3 - Notices, prospectus et catalogues du matériel proposé.

3/ Dossier additif :

Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;

Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages ;

Le « dossier administratif », « le dossier technique » et le « dossier additif » seront renfermés dans des enveloppes distinctes cachetées portant les mentions très apparentes « DOSSIER ADMINISTRATIF », « DOSSIER TECHNIQUE » et « DOSSIER ADDITIF ».

B/ Une deuxième enveloppe, renfermant

Le dossier financier ou offre comportant :

- a- L'acte d'engagement conforme au modèle annexé au présent cahier du règlement de l'appel d'offres, établi sur papier timbré (cf modèle en annexe)
- b- Le bordereau des prix et le détail estimatif, complétés en chiffres et en toutes lettres, paraphés et signés.

Le dossier financier sera renfermé dans une enveloppe cachetée portant la mention très apparente « ACTE D'ENGAGEMENT »

Dans le cas d'un groupement de fournisseurs, ces pièces devront être paraphées et signées par les représentants qualifiés de chacun des fournisseurs constituant le groupement.

L'ensemble des pièces indiquées en (A) et (B) doivent être renfermées dans une enveloppe cachetée portant l'objet de l'offre, nom et adresse du soumissionnaire ainsi que la mention suivante : < Avis d'appel d'offres n°12/2010.

ARTICLE 7 : FORME ET SIGNATURE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire présentera son offre en un exemplaire original. L'offre sera dactylographiée ou écrite à l'encre indélébile et sera signée par le fournisseur ou par une personne ou des personnes dûment autorisées à obligé celui-ci. Cette autorisation sera notifiée par un pouvoir écrit accompagnant la soumission. Les pages de la soumission, seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou sur charge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs éventuelles du candidat, auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

ARTICLE 8 : DEPOT DES OFFRES

Les soumissions accompagnées des dossiers administratifs et techniques pourront être adressées par la poste sous pli recommandé à Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Oriental, et remises au président de la commission d'appel d'offres à la date et heure de la séance d'ouverture des plis soit déposé contre récépissé au bureau d'ordre à l'Agence de l'Oriental.

Aucune contestation ne sera admise quant au dépôt ou arrivée en retard des offres des concurrents. Les seules dates opposables seront celles du dépôt (reçu) ou de l'arrivée effective de l'offre à l'Agence de l'Oriental (cachet arrivé du bureau d'ordre de l'Agence de l'Oriental).

Si l'enveloppe extérieure n'est pas renseignée suivant les indications du règlement des marchés, l'Agence de l'oriental ne sera en aucun cas responsable au cas où l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

ARTICLE 9 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en séance publique par une commission, désignée à cet effet. Cette commission aura la faculté de convoquer les concurrents ou leurs représentants au sujet de leurs offres et leurs demander éventuellement tous renseignements, justifications ou pièces complémentaires.

ARTICLE 10 : DROIT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS D'ACCEPTER L'UNE DES OFFRES OU DE LA REJETER

La Commission d'ouverture des plis se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : FRAIS DE L'APPEL D'OFFRES :

Le soumissionnaire prendra à sa charge tous les frais afférents à la préparation, à la présentation et au dépôt de son offre, et l'Agence de l'Oriental ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenus de les payer, et ce de quelque façon que se déroule la procédure d'appel d'offres et quelque en soit le résultat.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENT :

Les renseignements relatifs au dossier de l'appel d'offres qui seraient jugés par l'Agence de l'Oriental utiles à apporter des réponses à des demandes formulées par un ou plusieurs concurrents seront portés à la connaissance de l'ensemble des concurrents, qui ont retiré le dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 13 : MARCHE DEFINITIF

Le marché sera le contrat définitif liant le soumissionnaire retenu avec l'Agence de l'Oriental désignée par le maître d'œuvre.

Le marché comprendra le cahier des prescriptions spéciales, le Bordereau des prix et Détail Estimatif, modifiés s'il y a lieu à la demande du maître d'œuvre pour tenir compte des corrections des erreurs qui se seraient glissées dans la soumission.

ARTICLE 14 : CANDIDAT ADMIS A SOUMISSIONNER

Seuls seront admis à soumissionner les fournisseurs qui auront fourni dans leurs dossiers d'offres l'ensemble des pièces, documents et renseignements exigés dans l'article 6 précité. Il s'agit des pièces constitutives du dossier administratif (a à e), des pièces constitutives du dossier technique (2.1 à 2.2) et des pièces constitutives du dossier additif.

ARTICLE 15 : EVALUATION DES OFFRES

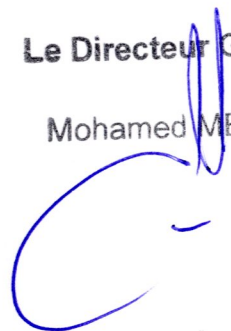
L'évaluation des offres sera faite par la commission d'ouverture des plis sur la base des documents et renseignements fournis par les candidats dans les dossiers d'appel d'offres.

L'examen des offres sera effectué sur la base de critères techniques et financiers après avoir appliqué les dispositions prévues par l'article 40 du décret 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007).

Agence de l'Oriental 

Le Directeur Général

Mohamed MBARKI



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (1)
Résidant à (2).....
Agissant en qualité de (3)
Au nom et pour le compte de.....
Société Anonyme (ou à responsabilité limitée) au capital de Ayant son siège social à
.....Inscrite au registre de commerce deSous le numéro
.....inscrite à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (4) sous le numéro.....inscrite à la patentes sous
le numéro.....Titulaire du compte courant postal (bancaire ou Trésor) N°

DECLARE

Que le contractant au nom duquel je dépose la soumission à l'appel d'offres ouvert concernant :

1. Appartient à la profession dont relèvent les prestations envisagées, dans le cadre du présent appel d'offres ouvert
2. A souscrit une police d'assurance pour couvrir, dans les limites et conditions déterminées par les documents de l'**appel** d'offres ouvert, les risques découlant de son activité professionnelle.
Cette police d'assurance souscrite auprès de (5) est valable pour la
période duau
3. N'est ni en faillite, ni en liquidation judiciaire.
4. Que l'acte d'engagement a été signé par moi-même en ma qualité deet que je ne représente pas d'autres contractants
5. en situation fiscale régulière vis-à-vis de la Trésorerie Marocaine.
6. Qu'au cas de recours à la sous-traitance, celle ci ne portera pas sur la totalité du marché, et que les sous-traitants remplissent les conditions prévues à l'article 22 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, exigés à l'article 22 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues à l'Article 24 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental précité, relatives à l'établissement d'attestations inexactes et qui consistent à exclure mon contractant temporairement ou définitivement du bénéfice des marchés publics, sans préjudice, le cas échéant, de poursuites pénales.

Fait à....., le.....

Signature :

(1) - *Nom et prénom,*

(2) - *Adresse.*

(3) - *Suivant les pouvoirs qui ont été conférés au signataire.*

(4) - *Pour les contractants installés au Maroc seulement.*

(5) - *Indiquer la Compagnie d'Assurance, son adresse téléphone et Télex.*

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A. Partie réservée à l'Agence de l'Oriental.

Appel d'offres ouvert N° 12 /2010.

Objet d'appel d'offres : **Acquisition d'une unité de trituration d'olive à El Ayoune, sidi Mellouk, province de Taourirt**, passé en application des règles du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

B. Partie réservée au concurrent

Je soussigné.....agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, au nom et pour le compte de :

- Société Anonyme (ou à responsabilité limitée) au capital de Ayant son siège social à inscrite au registre de commerce de Sous le numéro Inscrite à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) sous le numéro

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de l'appel d'offres ouvert et m'être personnellement rendu compte de la consistance des prestations relatives aux **Aménagement du local et acquisition d'une unité de trituration d'olive à El Ayoune, sidi Mellouk, province de Taourirt**.

Je me soumetts et m'engage, vis-à-vis du « **Maître d'Ouvrage** » à exécuter les dites prestations, à fournir et à mettre en œuvre les moyens en personnel et en matériel proposés, aux conditions des pièces énumérées au règlement de consultation paraphées et signées par moi, à l'appui du présent acte d'engagement.

Je m'engage à exécuter les prestations précitées définies et spécifiées dans le dossier du présent appel d'offres ouvert.

Ces prestations seront réalisées dans les délais figurant dans le CPS.

Je me soumetts à exécuter les dites prestations moyennant les prix définitifs établis par moi-même, précisés dans le Détail Estimatif et en toutes lettres dans le Bordereau des Prix que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter.

- Montant hors T.V.A : (en lettres et en chiffres)
- Montant de la T.V.A. (taux en %) :(en lettres et en chiffres)
- Montant T.V.A. comprise :(en lettres et en chiffres)

L'Agence de l'Oriental se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal)

Ouvert au nom de la Société à (localité), sous le numéro

Fait à..... le.....

(Signature et cachet du concurrent)

NOTA :

- Des actes d'engagement distincts doivent être présentés pour la solution de base et pour chaque variante éventuellement proposée par le contractant.
- Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de rejeter tout acte d'engagement non conforme au présent modèle.